

Rapporteur : M. MEDAN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 DECEMBRE 2025

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

EXERCICE 2026

RAPPORT

Présenté pour la première fois en décembre, et donc avant que soient connues les bases foncières, le budget 2026 est fondé, par ailleurs, sur des hypothèses qui sont susceptibles d'être infirmées par la loi de finances qui finira par être adoptée.

Le projet de loi de finances présenté initialement par le gouvernement prévoyait des mesures énergiques portant sur les dépenses pour réduire de 30 milliards d'euros le déficit du budget de l'Etat. Ce projet contenait, tout particulièrement, des mesures sévères à l'encontre des collectivités locales, évaluées par le gouvernement à 4,6 milliards d'euros, et à beaucoup plus par l'Association des maires de France. Pour les communes, il prévoyait un doublement du prélèvement sur recettes, le DILICO, la suppression du fonds de compensation de la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement et la minoration de la compensation de l'exonération des taxes foncières sur les bases industrielles.

Pour Antony, l'effet de ces mesures aurait été :

En dépenses

- de + 1,97 million d'euros pour le DILICO
- de +1,4 million d'euros pour l'augmentation cumulée sur deux ans de la cotisation à la CNRACL.

En recettes

- de – 65 000 euros pour le FCTVA
- et - 130 000 euros pour la compensation de l'exonération de taxe foncière.
- mais aussi de + 330 000 euros, avec le remboursement de 30% du DILICO de 2025, prévu par la loi de finances pour 2025.

Au total, elles auraient diminué l'autofinancement de la ville de 3,2 millions d'euros, contre 1,9 million d'euros en 2025.

Les dernières nouvelles qui nous parviennent du Sénat sont plus optimistes. La loi de finances 2026 pourrait épargner les communes qui n'auraient même pas à souffrir d'un DILICO. Mais elle conserverait néanmoins les 4 points de hausse de la cotisation CNRACL de 2025 et appliquerait 3 points supplémentaires en 2026, soit en deux ans + 7 points.

Pour Antony, cela se traduirait en 2026 par seulement une charge de 7 points de cotisation CNRACL, soit 1,4 million d'euros, contre 1,9 million d'euros en 2025 (1,1 million d'euros de DILICO + 0,8 million d'euros de cotisations CNRACL).

En attendant la décision qui sera prise en définitive, nous avons établi le budget primitif sur l'hypothèse du maintien du DILICO 2025 et de 3 points supplémentaires de CNRACL. Par rapport au budget 2025, l'incidence des mesures de l'Etat serait seulement une charge supplémentaire sur la masse salariale de 0,6 million d'euros (hausse de 3 points de la cotisation CNRACL).

Le budget primitif ainsi établi se situe dans la ligne des orientations présentées le mois dernier. Au prix d'une gestion extrêmement stricte, il permettra de maintenir prioritairement le niveau élevé de qualité de nos services publics dans tous les domaines de l'action municipale. A cette fin, les économies significatives qui seront réalisées sur les dépenses d'énergie permettront de couvrir les hausses des autres dépenses de gestion et des dépenses de personnel, tout en maintenant un autofinancement de l'ordre de 15,3 millions d'euros, du même ordre qu'en 2025.

Malgré l'accélération du chantier de la mise en souterrain des lignes à haute tension (près de 10 millions d'euros) et le début du chantier d'aménagement des abords de la gare Antonypole qui ouvrira en 2027 (3 millions d'euros), le budget d'investissements sera contenu à 31 millions d'euros, tout en consacrant toujours un minimum de 4 millions d'euros à la transition écologique.

De ce fait, l'endettement de la ville ne dépassera pas 171 millions d'euros. Avec 15,3 millions d'euros d'autofinancement, la ville conservera un ratio d'endettement de 11,2 ans, qui restera dans les limites des 12 ans selon la règle de bonne gestion appliquée par la chambre régionale des comptes.

1. Le budget de fonctionnement

Après avoir été contenues en 2025, grâce à la baisse du prix de l'énergie et au ralentissement des recrutements, les dépenses de fonctionnement vont augmenter de manière maîtrisée en 2026.

1.1 Les charges à caractère général (ch. 011) : 21,2 millions d'euros (21,3 millions d'euros en 2025)

Les charges à caractère général vont bénéficier d'une nouvelle baisse du prix de l'énergie et de l'effet des mesures prises par la ville pour réduire sa consommation.

	2024	BP 2025	Projection 2025	BP 2026
Consommations de Gaz	8 482 905 KWh	7 582 610 KWh	7 229 752 KWh	6 868 372 KWh
Dépenses de Gaz en €	1 454 783,95	885 600,00	920 563,00	850 600,00
Consommations d'électricité	7 139 268 KWh	7 401 773 KWh	7 287 143 KWh	6 994 836 KWh
Dépenses d'électricité en €	2 904 079,64	2 614 325,00	2 445 020,54	2 175 840,00

Cette baisse, de l'ordre de 0,5 million d'euros, sera compensée par des hausses portant sur les dépenses de maintenance, des travaux d'entretien des espaces verts externalisés afin de compenser le manque de jardiniers, les travaux d'entretien des bâtiments et de la voirie et enfin pour faire face à la forte hausse du coût de restauration dans les crèches.

1.2 Les charges du personnel (ch 012) : 57,3 millions d'euros (55,5 millions d'euros au réalisé en 2025)

Le chapitre 012 s'affiche en légère baisse par rapport au budget primitif 2025, mais en forte augmentation par rapport au réalisé estimé 2025 en raison :

- de la hausse des 3 points de la cotisation à la CNRACL : 0,6 million d'euros
- du glissement vieillesse – technicité : 0,5 million d'euros
- du bonus attractivité pour le personnel de la petite enfance : 0,15 million d'euros (effet en 2026)
- de l'organisation de l'élection municipale : 0,2 million d'euros

1.3 Les autres charges de gestion courante (ch. 65) : 7,9 millions d'euros

Les subventions au CCAS (3,1 millions d'euros) et aux associations (2,9 millions d'euros) resteront stables. La hausse de 0,2 million d'euros du chapitre sera imputable à l'augmentation irrésistible des dépenses informatiques en cloud.

1.4 Les charges financières (ch. 66) : 5,1 millions d'euros

La stabilisation de l'endettement et la baisse des taux courts devraient permettre une légère diminution des charges financières.

1.5 Les charges exceptionnelles (ch. 67) et provisions (ch. 68) :

Il est inscrit un montant de 250 K euros.

1.6 Le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT)

La ville d'Antony doit participer au financement du Territoire Vallée Sud Grand Paris en lui reversant les impôts locaux perçus pour son compte (taxe foncière et taxe d'habitation). Le montant prévisionnel est de 23,6 millions d'euros contre 23,1 en 2025.

1.7 La péréquation

Depuis 2012, les communes sont assujetties au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, qui soutient les communes les moins favorisées. Cette charge est prévue pour 2026 à 2 millions d'euros, comme en 2025.

La ville doit aussi contribuer au Fonds régional de péréquation (FSRIF). La contribution est prévue pour le moment à 1,2 million d'euros.

Au total, ce sont 3,2 millions d'euros qui seront versés en 2026 par la ville à la péréquation.

Au total, les dépenses de fonctionnement devraient s'élever, hors DILICO, à 118,6 millions d'euros. En ajoutant le DILICO au niveau de l'an dernier, elles atteindront 119,7 millions d'euros, montant proche du budget primitif 2025 (119,6 millions d'euros), mais supérieur au réalisé 2025, estimé à ce jour à 117,4 millions d'euros (+2,2 millions d'euros).

2. Les recettes de fonctionnement

2.1 Impôts et taxes : 99,4 millions d'euros (99,1 millions d'euros au réalisé 2025)

Les recettes fiscales augmenteront peu en 2026.

Premièrement, la revalorisation des bases fiscales devrait nettement ralentir en 2026. Après trois exercices marqués par des hausses de prix importantes (+7,1% en 2023, +3,9 % en 2024 et +1,7 % en 2025), le recul de l'inflation conduit à anticiper une revalorisation limitée, autour de +0,8 %. Cette évolution pèse mécaniquement sur la dynamique du produit fiscal.

Deuxièmement, depuis la suppression de la taxe d'habitation, les collectivités locales subissent des ajustements parfois significatifs opérés par l'administration fiscale sur les anciennes bases de TH. Ces ajustements, notifiés après le vote des budgets, privent les communes de toute capacité d'anticipation. En 2025, la Ville a ainsi été informée en novembre d'une perte de 0,4 M€ de recettes. Cet impact a donc été intégré de manière prudente dans la projection du produit fiscal 2026.

En K€	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2025 estimé	BP 2026	Ecart BP 2026- BP 2025
Produit des bases	67 045	71 365	72 882	72 690	73 759	+877
<i>dont Taxe foncière bâtie</i>	64 880	69 116	71 080	71 260	72 329	+1 249
<i>dont Taxe foncière non bâtie</i>	77	76	88	82	82	-6
<i>dont Taxe d'habitation yc majoration</i>	2 087	2 173	1 714	1 347	1 347	-367
Rôles supplémentaires	29	360	0	63	0	+0
Droits de mutation	3 859	3 344	4 700	5 200	4 500	-200
Attribution de compensation	19 434	19 434	19 434	19 434	19 434	+0
Taxe sur l'électricité	1 290	1 127	1 150	1 190	1 162	+12
Taxe de séjour	0	138	150	180	200	+50
Autres recettes fiscales	592	50	313	346	346	+33
Total	92 249	95 819	98 629	99 102	99 400	+771

1.1 Produits des services ch. 70 17,4 millions d'euros (16,3 millions d'euros au réalisé 2025)

Les produits des services devraient s'établir à 17,4 millions d'euros en 2026, en hausse de 1,1 million d'euros par rapport au réalisé 2025.

- les redevances d'occupation du domaine public, qui avaient atteint un niveau très élevé en 2024, se sont effondrées en 2025 en raison de l'arrêt des chantiers. Elles devraient reprendre quelque peu en 2026. Les recettes de stationnement poursuivront normalement l'évolution dynamique qu'elle connaissent depuis plusieurs années.
- les travaux pour tiers sont prévus à 0,4 million d'euros contre 0,3 million d'euros en 2025.
- Les participations des usagers resteront stables à l'exception des participations familiales à la petite enfance, dans l'espérance d'une reprise de l'activité de ce service avec de nouveaux recrutements.
- stabilité attendue des remboursements de frais.

1.2 Dotations et participations (ch.74 : 13 millions d'euros (12,8 millions d'euros réalisés en 2025))

- Comme chaque année, la dotation globale de fonctionnement devrait diminuer de 0,3 million d'euros (5 millions d'euros contre 5,3 millions d'euros)
- baisse attendue des subventions de l'Etat à la Politique de la Ville (- 0,1)
- Stabilité des subventions du département
- les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales devraient en revanche augmenter avec l'activité de la Petite Enfance.
- la ville va percevoir en 2026 une subvention de 0,2 million d'euros de Citéo dans le cadre de la convention signée pour optimiser la collecte et le tri des emballages et des papiers.

2.4 Revenus des immeubles : (ch.75) et versements des assurances

Les loyers des immeubles devraient rester stables à 3,2 millions d'euros.

Est attendu également le paiement par les assurances de la totalité des travaux de réparation de la fosse de plongée et des pertes subies par la ville en raison de cette avarie. (0,8 million d'euros).

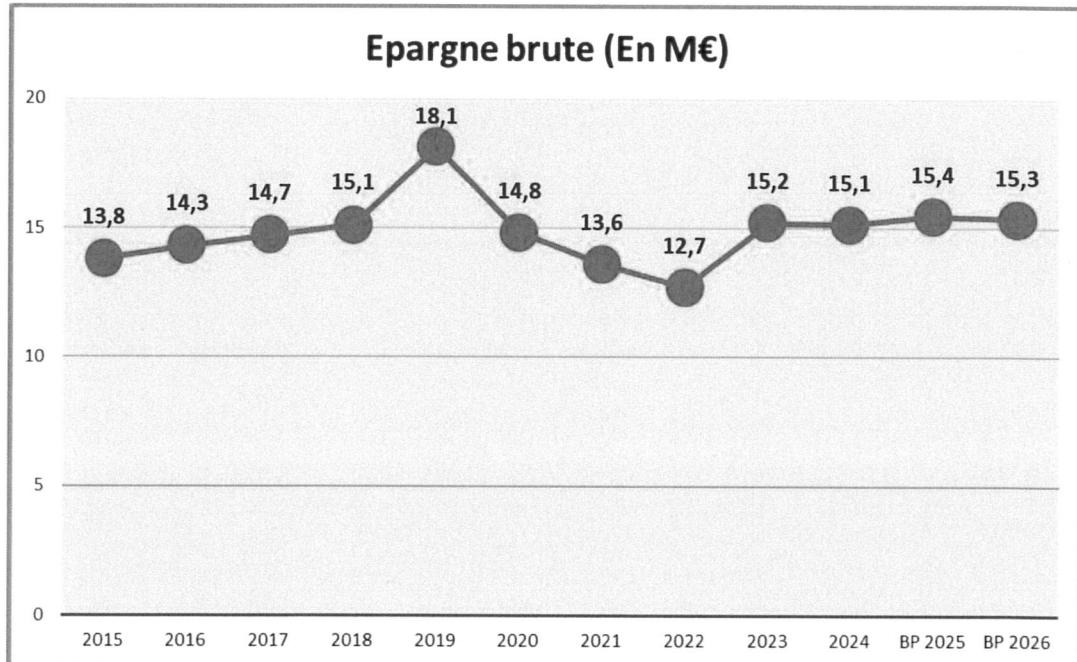
2.5 Produits financiers (ch.76) et reprise de provisions (ch.78)

- Produits financiers : 0,4 million d'euros au titre du Fonds de soutien aux emprunts structurés, comme chaque année jusqu'en 2028.
- reprise de provisions : 0,15 million d'euros.

Au total, les recettes de fonctionnement attendues en 2026 devraient s'élever à 135 millions d'euros (133 millions d'euros au réalisé 2025).

Avec 119,7 millions d'euros de dépenses (DILICO compris), le budget de fonctionnement dégagera un autofinancement de 15,3 millions d'euros.

En l'absence de DILICO, le résultat serait de 16,4 millions d'euros.



2 – Le budget d'investissement

Limité, comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, à 31 millions d'euros, le budget d'investissement aura pour priorité :

- La transition écologique : 4,06 millions d'euros, avec la suite du programme d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux, la première partie de la rénovation énergétique de l'école La Fontaine et le remplacement des fenêtres du groupe scolaire des Rabats, notamment ;
- la deuxième année du chantier de mise en souterrain des lignes à très haute tension d'Antonypole : 9,5 millions d'euros ;
- la première année de travaux d'aménagement des abords de la gare d'Antonypole : 3,1 millions d'euros ;
- Le soutien annuel au logement social avec les subventions versées à Hauts-de-Bièvre Habitat (1,2 million d'euros) ;
- le lancement du projet de passerelle piétonne sur le pont des Baconnets (0,7 million d'euros) ;
- le programme annuel de déploiement de la vidéoprotection (0,8 million d'euros)
- 0,7 million d'euros seront consacrés également à l'aménagement des locaux qui hébergeront les élèves de l'école Anatole France pendant la durée des travaux de construction de la nouvelle école ;
- des études de maîtrise d'œuvre seront réalisées en vue du lancement début 2027 de la construction de la médiathèque et du service des archives de Jean Zay, ainsi que du projet du nouveau centre Malraux (0,4 million d'euros) ;
- la ville va aussi acquérir auprès d'Hauts-de-Bièvre Habitat le rez-de-chaussée de l'immeuble du 6 rue Scherrer pour les besoins du service de la Politique de la Ville (0,6 million d'euros) ;
- enfin, 1,5 million d'euros seront consacrés à la réfection du centre équestre, aux projets votés dans le cadre du budget participatif et à la Maison de la Solidarité.

En outre, 8,2 millions d'euros sont inscrits pour financer les investissements récurrents : 2,5 millions d'euros pour l'entretien des bâtiments, 1,9 million d'euros pour l'entretien de la voirie et du stationnement, 0,5 million d'euros pour celui des espaces verts, 1,9 million d'euros pour l'informatique et 1,5 million d'euros pour les équipements des différents services.

Dépenses d'équipement

En €	Montants
Total Général	31 054 269
Transition écologique	4 056 000
Projets photovoltaïques	1 035 000
Rénovation énergétique GS la Fontaine	1 070 000
Remplacements des menuiseries extérieures sur le groupe scolaire Les Rabats	560 000
Gestion technique centralisé	550 000
Programme de rénovation des cours et groupes scolaires	290 000
Remplacement des systèmes d'éclairage par des LEDS sur divers groupes scolaires	180 000
Verdissement de la flotte automobile	150 000
Autres	221 000
Enfouissement des lignes haute tension sur Antonypole	9 526 000
Etudes et travaux espace public ZAC Antonypole	3 087 000
Subvention Hauts de Bièvre Habitat	1 200 000
Vidéo-protection	828 000
Passerelle des Baconnets	710 000
Groupe scolaire Anatole France	702 000
Acquisition du 6 rue Robert Scherrer	593 000
Budget participatif	305 000
Centre équestre	300 000
Travaux réfection sanitaire maternelle Velpeau	300 000
Maison des Solidarités	250 000
Nouveau Centre Malraux	250 000
Etude médiathèque Jean Zay	170 000
Autres projets	544 021
INVESTISSEMENTS STRATEGIQUES	22 821 021

	Montants
Bâtiments communaux	2 512 000
Scolaires	240 000
Sportifs	125 000
Petite Enfance	150 000
Jeunesse	30 000
Culturels	170 000
Administratifs	180 000
Rénovation réseaux d'assainissement	515 000
Dépenses non affectées (chauffage, électricité, plomberie, réparations, régie ...)	617 000
Matériels techniques, travaux par la régie	215 000
Autres	270 000
Voirie	1 690 000
Entretien courant de la voirie	550 000
Matériel de voirie et mobilier urbain	180 000
Travaux de voirie pour compte de tiers	300 000
Illuminations de Noël	50 000
Mise au norme PMR	50 000
Autres dépenses (Contrôle des mâts....)	560 000
Espaces verts	480 418
Stationnement	162 400
Informatique	1 872 840
Equipements des services	1 515 590
Investissements récurrents	8 233 248

↳ L'entretien et la rénovation des bâtiments communaux : 2,5 M€

- Les bâtiments scolaires : 0,240 M€

Sont ainsi prévus les travaux suivants :

- 60 K€ de mise en accessibilité
- 180 K€ de divers travaux de réparation, réfection

- Les équipements sportifs : 0,13 M€

- Divers travaux sur les sites sportifs de la Fontaine, Lionel Terray, le stade Georges-Suant et US Métro

- La Petite Enfance : 0,14 M€

Sont ainsi prévus les travaux suivants :

- 0,11 M€ de divers travaux d'amélioration de crèche
- 0,04 M€ de renouvellement d'électroménager

- Les bâtiments pour la jeunesse : 0,03 M€

- Une enveloppe de 30 K€ est prévue pour divers travaux sur Kerjouanno et Samoëns

- Les bâtiments culturels : 0,17 M€
 - Une enveloppe de 50 K€ est prévue pour divers travaux sur les différents sites
 - 120 K€ de travaux de rénovation et étanchéité sur la médiathèque Anne Fontaine

- Les bâtiments administratifs : 0,18 M€
 - 180 K€ sont prévus pour divers travaux sur les différents sites de la ville.
- La rénovation de réseaux d'assainissement : 0,5 M€

- Les autres bâtiments et dépenses non affectées : 0,9 M€

Cette enveloppe sert surtout à prévoir des dépenses difficilement individualisables en début d'année (Travaux Adap, contrôles techniques, électricité, chaufferies, couvertures, sécurité et moyens de secours, plomberie, achats de matériels pour la régie bâtiments ...).

↳ **La rénovation de la voirie : 1,7 M€**

- L'entretien courant de la voirie et le programme d'accessibilité pour les Personnes à mobilité réduite (PMR) : 0,6 M€
- Le matériel de voirie et le mobilier urbain : 0,18 M€
- Les travaux de voirie pour le compte de tiers : 0,3 M€
- Les illuminations de Noël : 0,05 M€
- Les autres dépenses (Contrôles des mâts, diagnostics, marquage au sol...) : 0,56 M€

↳ **Les travaux et l'entretien des espaces verts : 0,5 M€**

↳ **Les dépenses pour le stationnement urbain et les parkings publics : 0,2 M€**

↳ **Les équipements des services : 3,4 M€**

- Le équipements scolaire et des centres de loisirs : 0,24 M€
- Les équipements des crèches : 0,13 M€
- Les équipements pour les jeunes : 0,05 M€
- Les équipements culturels : 0,05 M€
- Les équipements sportifs : 0,43 M€
- Les services administratifs : 0,1 M€
- Les autres services : 0,5 M€
- Les logiciels et équipements informatiques : 1,8 M€
- Le matériel et l'outillage pour le garage : 0,12 M€

2-4 Financement du programme d'investissement

1. L'autofinancement : 15,3 millions d'euros
2. Le FCTVA : 2,2 millions d'euros
3. La Taxe d'aménagement : 0,5 million d'euros

4. Les subventions d'investissement : 7,9 millions d'euros

- 4,5 millions d'euros pour la mise en souterrain des lignes à Haute Tension :

- 2 M€ de la part de VSGP
- 1,8 M€ de la part du département
- 0,7 M€ de la part de l'Etat

- 1,4 million d'euros pour l'aménagement des abords de la gare financé par la Société des Grands Projets (SGP)

- 1 million d'euro du nouveau contrat de développement départemental 2026-2028

- 0,4 million d'euros pour la rénovation de l'école La Fontaine via le Fonds Vert

5. Des cessions d'actifs : 9,9 millions d'euros

- Vente de terrains à INLI : 3,3 et 6,2 millions d'euros

- Pavillons avenue Kennedy : 0,4 million d'euros

Soit au total : 35,8 millions d'euros

ANNEXES :

- N°1 : Equilibre général du budget primitif
- N°2 : Evolution du Budget primitif
- N°3 : Analyse financière – Fonctionnement et niveaux d'épargne
- N°4 : Analyse financière – Vue d'ensemble
- N°5 : Comparaison des niveaux d'épargne
- N°6 : Produits des impôts locaux et des allocations compensatrices
- N°7 : Répartition des dépenses de fonctionnement par secteurs d'activités
- N°8 : Répartition des recettes de fonctionnement
- N°9 : Répartition des dépenses d'équipement par secteurs d'activités
- N°10 : Synthèse des dépenses d'investissement prévues

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 12 décembre 2025 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 43 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIEGER, Mme VERET, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mm BERTHIER, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme EL MEZOUED, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, M. HOBEIKA, M. COURDESESSES, Mme GODEFROY, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN, M. BESSENAY, Mme RAMBAUT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. LEGRAND à M. AIT-OUARAZ
M. FOYER à Mme LEMMET
Mme SALL à M. HOBEIKA

M. DI PALMA à M. SENANT
Mme LEON à M. REYNIER

Conseiller absent : M. PARISIS

M. PEGORIER est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

44 voix POUR

04 voix CONTRE

voix CONTRE voix ABSTENTION

ABSTENTION N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 20 novembre 2025 ;

VU le projet de budget primitif 2026 ;

ENTENDU le rapport présenté par le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er} : Approuve les prévisions budgétaires présentées par le rapporteur chapitre par chapitre.

ARTICLE 2 : Approuve la balance générale du budget primitif de l'exercice 2026.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 %, taux maximal autorisé, des dépenses réelles de chacune des sections.

ARTICLE 4 : Précise que Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme

Le Maire